DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON de MAICHE

COMMUNE D'AUTECHAUX-ROIDE

ARRÊTE MUNICIPAL 2025-02

Arrêté municipal portant réglementation de circulation Rue de la Tannerie

Le maire d'Autechaux-Roide,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux d'intervention sur le réseau HTA par l'entreprise ENEDIS rue de la Tannerie, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE:

Article 1^{er}: La rue de la Tannerie sera fermée à la circulation à partir du 20 mars 2025 pour une durée de deux jours calendaires suite aux interventions sur le réseau HTA par l'entreprise ENEDIS au n° 3 rue de la Tannerie ainsi qu'au numéro 11 rue de la Tannerie. L'emplacement de la nacelle avec stabilisateurs monopolisera la largeur de la voirie. Les interventions dureront deux fois une heure. Durant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits.

L'entreprise en charge des interventions se chargera de la signalisation.

- Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, à l'extrémité de la rue.
- **Article 4 :** Monsieur le maire de la commune d'Autechaux-Roide, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Blamont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Autechaux-Roide, le 04 mars 2025

Le Maire,

Pascal TOURNOUX